

Enseignant Coordonnateur APADHE	
Numéro du poste	2026.10
Texte de référence	Circulaire du 3-8-2020 : Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école.
Missions	<p>L'article L. 111-1 du Code de l'éducation prévoit que « le service public de l'éducation [...] contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ». Le principe de l'école inclusive et la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves s'inscrivent dans les objectifs généraux de l'École. Il convient ainsi, en cas d'empêchement scolaire pour raisons de santé, de tout mettre en œuvre pour assurer la continuité scolaire, le lien social et le soutien au processus de soins. Il s'agit de prévenir les ruptures, pour raison de santé, dans les parcours de scolarisation et de vie des élèves et de permettre, par les activités d'apprentissage, de contribuer à l'amélioration de leur état de santé.</p> <p>L'enseignant coordonnateur organise chaque projet d'élève concerné en réponse aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages scolaires fondamentaux avec un soutien de proximité, en tenant compte de son état de santé,</li> <li>- maintenir le lien pédagogique et social avec son établissement scolaire de référence,</li> <li>- favoriser la réintégration dans l'établissement scolaire après une absence momentanée ou durable.</li> </ul> <p>L'enseignant coordonnateur est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la coordination de l'assistance pédagogique avec les personnels des établissements scolaires fréquentés par les élèves en lien avec les familles, l'Inspecteur de la circonscription Ecole Inclusive et le Médecin Conseiller Technique du Directeur académique.</li> <li>- Il met en œuvre les projets individualisés d'accompagnement, informe et prépare les enseignants concernés.</li> <li>- Il gère l'acheminement des dossiers, leur accomplissement et leur clôture au moyen de l'application AGAPAD.</li> <li>- il participe au déploiement des robots de téléprésence.</li> </ul>
Conditions spécifiques du postes	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN EI et l'autorité fonctionnelle de l'association des PEP ATLANTIQUE ANJOU, l'enseignant est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail. Le secteur d'intervention comprend des écoles et des établissements du second degré. Dans le cadre de ses fonctions, le coordonnateur est amené à se déplacer régulièrement.</p> <p><u>Lieu d'exercice</u> : PEP ATLANTIQUE ANJOU 33 rue du Pré Gauchet 44000 Nantes</p> <p><u>Rattachement administratif</u> : DSDEN 44</p>

<p>Profil et Qualifications nécessaires</p>	<p>Le poste est ouvert à tout enseignant du 1<sup>er</sup> degré, titulaire du CAPPEI ou non. Il est attendu de l'enseignant coordonnateur des :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences organisationnelles et pédagogiques</li><li>- Compétences de coordination</li><li>- Compétences relationnelles et de communication</li></ul>
---	--

<p>Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste</p>	<p>IEN EI : Madame PILON 02 51 81 69 43 - <a href="mailto:ce.0440427a@ac-nantes.fr">ce.0440427a@ac-nantes.fr</a></p>
--	--